



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

Un cadre légal harmonisé dans le domaine des TIC en Afrique de l'Ouest
Lomé (Togo), 10-11 décembre 2007

Discours de bienvenue de la CEA, lu par M. Makane Faye

- Excellence Monsieur Gahoun Georges Hegbor, Ministre de la Communication du Togo
le Ministre de la Communication et de la Formation civique,
- Docteur Komla Kadje, Commissaire aux Infrastructures de la CEDEAO,
- Docteur Sola Afolabi, Directeur du Centre Communautaire Informatique (CIC),
- Monsieur Sibiri Ouedraogo, Responsable du Programme TIC de l'UEMOA,
- Mme Maimouna Niang, Fondée de Pouvoirs à la BCEAO,
- Monsieur Nnamdi Nwokike, Secrétaire exécutif de l'ARTAO,
- Dr Ahmed Amdy, Représentant de l'Union Africaine,
- Madame Margarida Evora Sagna, Représentante de l'UIT,
- Mesdames et Messieurs les délégués et experts des Etats membres, des parlements, du secteur privé, de la recherche, des médias et de la société civile,

- Messieurs les Représentants des organisations régionales et internationales,
- Chers collègues,
- Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un honneur et un privilège de vous remercier au nom du Secrétaire Général adjoint des Nations Unies et Secrétaire exécutif de la Commission Économique pour l'Afrique, Monsieur Abdoulie Janneh à l'occasion de cette cérémonie officielle d'ouverture de l'atelier sur « un cadre légal harmonisé des TIC en Afrique de l'Ouest », d'avoir accepté notre invitation et d'être venus si nombreux et nombreuses pour échanger et prendre les actions appropriées.

L'objectif de cet atelier est de discuter des projets de lignes directrices proposées pour l'harmonisation du cadre légal des TIC dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest.

Mesdames et Messieurs,

L'atelier fait suite à d'autres actions déjà prises dans le domaine et que je rappelle à cette occasion.

En premier il y'a lieu de rappeler que la CEDEAO et la CEA ont signé un Mémoire d'Entente sur des domaines de collaboration entre les deux organisations en février 2004. L'un des domaines de collaboration identifié est la préparation du Plan Stratégique à Moyen Terme pour la CEDEAO pour l'édification de la Société de

l'Information dans la sous-région avec une référence particulière à la Libéralisation et la Facilitation Commerciale intra sous-régionale, y compris le commerce électronique.

C'est dans cette optique qu'il avait été demandé à la CEA, par la voie de son bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest (SRO-WA) de coopérer avec la CEDEAO et l'UEMOA pour développer un cadre légal harmonisé sur le commerce électronique au niveau sous-régional. Dans la même optique, l'adoption d'un tel cadre légal constituera aussi une partie des efforts de la région pour mettre en œuvre plusieurs initiatives dont la Vision de l'Union africaine, l'Initiative pour la Société de l'Information en Afrique (AIS), le Plan d'Action à Court Terme du NEPAD sur les Infrastructures, les Décisions du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI) et les objectifs du Sommet Connecter l'Afrique.

En réponse à la demande de la CEDEAO, un consultant de la CEA a préparé une étude sur l'élaboration d'un cadre légal pour commerce électronique pour la sous-région, étude qui a été présentée et discutée lors de l'atelier sur le cadre légal pour le commerce électronique et un cadre légal harmonisé sur les TIC en Afrique de l'Ouest, les 19 et 20 décembre 2006 à Ouagadougou (Burkina Faso).

Mesdames et Messieurs,

Pour relever le défi de la mise en place d'un environnement favorable dans les différentes sous-régions pour promouvoir les échanges grâce à l'utilisation des TIC, la CEA de concert

avec la CEDEAO, l'UEMOA et la BCEAO a engagé un consultant pour mener une étude en vue de proposer un cadre légal harmonisé dans les pays de l'Afrique de l'Ouest.

Le consultant a proposé des projets de lignes directrices se référant à trois aspects importants et complémentaires du cadre légal, et que vous êtes appelés à examiner durant ces deux jours :

- **La protection des données à caractère personnel;**
- **Le commerce électronique; et**
- **La lutte contre la cyber criminalité.**

Ces directives devront être complétées par l'adoption d'un cadre de coordination et de suivi de ces directives et lois tant au niveau sous-régional que national. Par ce travail, on souhaite disposer d'un noyau de législation harmonisée des TIC et un cadre institutionnel, visant à faire avancer les objectifs de la Société de l'Information pour soutenir les efforts d'intégration dans les pays de l'Afrique de l'Ouest, conformément aux chantiers de l'Union africaine visant à mettre en place une législation harmonisée sur les TIC au niveau du continent. Un tel cadre harmonisé sur les TIC favorisera un environnement sécurisé favorable à des échanges en ligne multiformes en simplifiant les procédés et les procédures, en élargissant les marchés, tout en attirant des investissements étrangers directs dans la sous-région. Ce travail va aussi aider les États membres qui n'ont pas encore développé un tel cadre à avoir à portée de main un modèle ayant fait l'unanimité.

Nous osons espérer que ces lignes directrices seront matérialisées tant aux niveaux sous-régional que national par leur transformation et adoption en lois et serviront de modèles pour les autres sous-régions et pays du continent. La présence de l'Union africaine avec une forte délégation dans cette salle avec qui nous travaillons dans ce domaine depuis plusieurs années, doit être saluée car elle illustre la pertinence de ce que nous sommes entrain d'entreprendre et que les directives et lois TIC CEDEAO pourraient être transposées sans délais dans les autres sous-régions. Je suis sur que nos collègues de la CEDEAO sont disposés à faire bénéficier les autres sous-régions de leur savoir faire.

Mesdames et Messieurs,

Nous ne saurons terminer sans au préalable souligner la coopération et l'appui exemplaires de la CEDEAO, et du Gouvernement du Togo, pour avoir facilité l'organisation de cet atelier. Nos sincères remerciements vont à la CEDEAO et a l'UEMOA, ainsi qu'au ministère de la Communication et de la Formation civique du Togo ; à nos partenaires étrangers notamment l'Agence canadienne pour le développement international (ACDI) et le gouvernement de Finlande qui soutiennent cette action au niveau de la sous-région depuis des années.

Je souhaite plein succès aux travaux de l'atelier sur «un cadre légal harmonisé dans le domaine des TIC en Afrique de l'Ouest ».

Je vous remercie de votre aimable attention.